

Covid et Maladie Professionnelle : Une reconnaissance au rabais

Le décret relatif à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2 est paru le 15 septembre au Journal Officiel.

Ce décret 2020-1131 du 14 septembre ne concerne que les personnels de soins et les personnels des EHPAD et services à domicile !

Pour la Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé, force est de constater que les déclarations gouvernementales faites au printemps dernier ne se traduisent pas dans ce texte qui est extrêmement limitatif à la reconnaissance de l'engagement de tous les personnels qui ont tout au long de la période traversée, et encore aujourd'hui œuvre dans l'intérêt général, et ce au risque de leur santé.

Exit les éboueurs, les agents de traitement des centres de tri, les sapeurs-pompiers, les policiers municipaux, les assistantes familiales, tous ces agents qui au quotidien ont exposé leur santé ... ils sont exclus par ce décret de la prise en compte de la maladie contractée lors de leurs missions !

Nous étions en droit d'attendre, légitimement, que la prise en charge en maladie professionnelle s'appliquerait à tous ceux frappés par la COVID contractée au cours de leur activité qu'ils soient hospitaliers, territoriaux, secteur privé ... et qu'il nous semblait logique que tous les agents soient concernés.

**Aujourd'hui avec ce décret, il n'en est rien !
C'est inadmissible, c'est un scandale !**

Pour la Fédération FO SPS, ce texte est outrageant pour tous ceux qui dans les services se sont engagés pleinement auprès de la population au jour le jour dans les collectivités alors même que les moyens de protection individuelle faisaient défaut, ... pour ensuite, à leur tour, être contaminés.

La rédaction de ce texte est scandaleuse dans un contexte actuel d'annonce d'une deuxième vague de pandémie de COVID et ce manque de reconnaissance de ceux lourdement touchés par le virus. Ceci pourrait remettre en cause l'engagement des personnels.

Pour ces motifs, la Fédération FO SPS exige du Premier ministre la réouverture de réelles négociations pour une reconnaissance étendue à tous les contaminés du secteur public qu'ils relèvent de la FPT, FPE et FPH comme l'ensemble des salariés du secteur privé, sans restriction de gravité et sans limitation de durée. C'est dans ces termes que la Fédération s'est adressée ce jour par courrier à ce dernier.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 16 Septembre 2020